

N° 5

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

---

Séance du Vendredi 13 Mars 1885

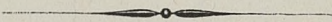
---

---

## PROCÈS-VERBAL

**SOMMAIRE : Travaux communaux. Mise en adjudication. — Bibliothèque communale. Dons. —  
Budget de 1885. Suite de la discussion.**

---





L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vendredi treize mars, à huit heures et demie du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. GÉRY LEGRAND, Maire

Secrétaire : M. DUFLO

*Présents :*

MM. ALHANT, BAGGIO, BASQUIN, BÈRE, BIANCHI, BONDUÉL, BOUCHÉE, BUCQUET, CANNISSIÉ, DALBERTANSON, DESURMONT, DRUEZ, DUFLO, DUTILLEUL, GRONIER-DARRAGON, HOUDE, LEQUENNE, LHOTTE, MARTIN, PARENT-PARENT, PASCAL, RIGAUT, ROCHART, SCRIVE, THÉRY, VAILLANT, VIOLLETTE, WERQUIN, WERTHEIMER & WILLAY.

*Absents :*

MM. GAVELLE, LEFEBVRE & MEUREIN, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

---

*Travaux  
communaux.  
—  
Mise  
en adjudication.  
—*

M. PASCAL rappelle la proposition qu'il a eu l'honneur de déposer sur le bureau à la dernière séance et insiste, dans l'intérêt de la classe ouvrière, pour que les grands travaux, votés par le Conseil municipal, soient exécutés le plus tôt possible.

M. le MAIRE fait remarquer à M. PASCAL que la mise en adjudication de ces travaux a été inscrite par l'Administration à l'ordre du jour du Conseil sous le N° 7. Il dépend donc de l'Assemblée municipale de statuer sur cette affaire.

---



M. le MAIRE fait ensuite la communication suivante :

*Bibliothèque  
communale.*

*—  
Dons  
—*

MESSIEURS,

L'honorable M. DE GRIMBRY nous a fait parvenir pour la Bibliothèque un nouveau lot de brochures intéressant l'histoire de la région du Nord.

D'autre part M. Léonard DANIEL fait hommage à la Ville d'un exemplaire du catalogue de la Bibliothèque de M. le baron JAMES DE ROTHSCHILD. Ce magnifique volume, tiré sur papier de Hollande, avec des chromo-lithographies intercalées dans le texte, constitue une rareté bibliographique comme sait en produire notre grande imprimerie lilloise.

Le Conseil voudra certainement se joindre à l'Administration pour remercier les donateurs.

Cette motion est accueillie à l'unanimité.

---

Le Conseil reprend la discussion du Budget de 1885 :

*Budget de 1885.*

*—  
Suite  
de la discussion.  
—*

M. LEQUENNE continue la lecture de son rapport sur chaque article.

M. THÉRY demande que l'Assemblée aborde de suite les chapitres relatifs aux travaux.

M. le MAIRE répond qu'il est de règle, dans toutes les Assemblées délibérantes, lors de la discussion du budget, de suivre l'ordre des chapitres.

Les art. 34, 35, 36 et 37 sont adoptés.



## ARTICLE 38.

*Entretien des calorifères placés dans divers établissements municipaux.*

M. DALBERTANSON désire avoir quelques explications sur l'article 38.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — La somme de 2,000 francs résulte d'un abonnement annuel.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Elle ne concerne que l'entretien des appareils, et non point la dépense du combustible.

Adopté.

## ARTICLE 39.

*Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux.*

M. DALBERTANSON trouve ce crédit fort élevé. Ne pourrait-on pas procéder à une adjudication.

M. RIGAUT, Adjoint. — Outre les horloges publiques, nous avons six pendules dans chacune de nos 65 écoles. Le travail des horlogers, qui les remontent et entretiennent, est donc plus considérable que le suppose M. DALBERTANSON.

M. DALBERTANSON. — C'est un avis que j'é mets. Je ne m'oppose pas à ce que l'on continue ce *modus vivendi*, si vous croyez que ce n'est pas trop cher.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Il est possible qu'une adjudication donnerait un meilleur résultat ; toutefois je ferai remarquer à M. DALBERTANSON qu'il faut un horloger spécial pour la pendule de la Grande-Place.

M. DALBERTANSON. — Soit ! mais pour les horloges des écoles, ne pourrait-on pas procéder à une adjudication.

M. RIGAUT, Adjoint. — Si vous vouliez vous rendre dans les bureaux, on vous donnerait connaissance des pièces comptables.

M. DALBERTANSON. — Vous tenez toujours le même langage.



M. RIGAUT, Adjoint. — Que ne faites-vous connaître vos demandes à l'avance ? On pourrait vous répondre pièces en mains.

M. DALBERTANSON. — Il faut donc voter sans observation.

M. BASQUIN, Adjoint. — L'administration a été obligée de s'entendre avec des hommes spéciaux, elle a passé une convention, à mon avis, elle a bien fait.

M. LHOTTE. — Si nous avions pu prévoir la demande de M DALBERTANSON, nous aurions apporté les dossiers. La Commission des Finances considère qu'il n'y a rien d'exagéré.

M. DALBERTANSON. — Je n'insiste pas.

Adopté.

ARTICLE 40.

*Entretien des propriétés communales.* . . . . . 80,000 fr.

M. DALBERTANSON. — A quoi se rapporte ce crédit ?

M. BASQUIN, Adjoint. — Chaque article a son dossier. Je prie mon Collègue d'en prendre connaissance.

M. DALBERTANSON. — Je ne demande pas cela.

M. BAGGIO. — Si M. DALBERTANSON ne possède pas mieux le détail des affaires c'est parce qu'il n'assiste pas aux séances des Commissions.

M. DALBERTANSON. — J'y assisterai le cœur léger.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Le crédit afférent à ce chapitre est moins élevé cette année ; il y a donc une économie dont nous devons savoir gré à l'Administration.

M. le MAIRE. — Monsieur DALBERTANSON, vous déclarez-vous satisfait ?

M. DALBERTANSON. — Parfaitement.

Adopté, ainsi que le n° 41.



N° 42.

*Promenades et Jardins publics*

M. BAGGIO. — Ce crédit me paraît fort élevé. J'y vois figurer tous les ans une somme de 5,200 fr pour achat de plantes. Ce chiffre est excessif, étant donnée la serre de reproduction. On fait, au Jardin Vauban, grand abus de fleurs. Je ne parlerai que des bordures : on en met même sous les arbres, c'est-à-dire là où les plantes ne peuvent fleurir. Je ferai également des observations en ce qui concerne l'achat des sapins. On les dit achetés en Belgique. Il me semble cependant que les pépiniéristes ne manquent pas dans le Nord.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — M. BAGGIO fait confusion. On entend par sapins non les plants, mais les tuteurs qui supportent les arbres. C'est en Belgique qu'est, pour nous, le siège de production le plus voisin. Si l'on considère la superficie des promenades publiques, le crédit de 46,070 fr. n'est pas exagéré. Ce n'est pas la première fois que l'on se plaint de la décoration de nos jardins. Je ne dis pas que parfois le luxe n'en est pas un peu grand ; mais il faut reconnaître que cela plaît à la population. Nous ne devons pas seulement avoir des jardins pour respirer : nous devons aussi chercher à y attirer des étrangers. C'est à la diversité et à la richesse de ses fleurs que le jardin Vauban doit sa réputation exceptionnelle. Du reste, la dépense n'est pas aussi grande que paraît le croire M. BAGGIO. Elle a été examinée à différentes reprises et l'on a reconnu qu'il n'était guère possible de la réduire.

M. BAGGIO. — Tout en estimant, comme M. CANNISSIÉ, que les jardins publics rendent beaucoup de services à la population, je maintiens que le chiffre de 46,070 francs est exagéré. Il ne s'agit pas le moins du monde de sapins, mais de platanes qui auraient été achetées dans les environs de Tournai. Il me semble que la Ville peut se pourvoir sans s'adresser à des pépiniéristes étrangers. Peut-être faudrait-il chercher ailleurs les considérations pour lesquelles les achats se font à l'étranger. Il est possible que le jardinier en chef, M. JADOUL, Belge d'origine, soit porté à acheter en Belgique. Je reconnais, d'autre part, que nos jardins doivent avoir un certain luxe ; mais il convient que ce luxe soit de bon goût. Or, M. CANNISSIÉ a pu remarquer l'année dernière, au jardin Vauban, des corbeilles d'un prix très élevé et qui certes étaient de mauvais goût. Je demande la nomination d'une Commission municipale, qui aura pour mission de vérifier l'emploi du crédit. Il me paraît tout à fait impossible qu'il n'y ait pas d'abus.



M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Je n'ai qu'un mot à ajouter. L'Administration accueille tous les contrôles avec plaisir. C'est pour elle un allègement. Mais il ne me paraît pas possible de réduire le crédit. Nous ne sommes qu'au commencement de l'année, la Commission pourra exercer une action immédiate. J'estime qu'on doit toujours, autant que possible, s'approvisionner chez soi, mais je ne connais pas dans le Nord d'endroit où l'on cultive le sapin.

M. BAGGIO. — J'espère que le Conseil voudra bien émettre aujourd'hui un vote de principe et réduire le crédit qui est exagéré. J'insiste sur ce point. Je dis qu'avec la serre de reproduction que nous avons, il me paraît impossible qu'il faille dépenser tous les ans une somme de 5,200 francs pour renouveler les plantes.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Agir ainsi serait empiéter sur les attributions de la Commission municipale dont vous demandez la création. J'espère que M. BAGGIO ne persévèrera pas dans sa demande.

M. DALBERTANSON. — Je vois pour achat d'osiers, 200 fr. Mais on a une forêt pour ce prix ! (*Dénégations*). J'en cultive et j'en ai vendu cette année pour 45 francs ; il y avait de quoi pourvoir tous les jardiniers de la Ville. Si je fais cette observation, c'est parce que mon collègue, M. BAGGIO s'est beaucoup appesanti sur la question. Je vois aussi *fournitures diverses*. Que peut-il falloir après le fumier, les sapins, les osiers et les fleurs ?

M. le MAIRE. — Il faut aussi des armatures en fer. Je regrette que M. l'Adjoint MEUREIN soit retenu par le mauvais état de sa santé ; il pourrait vous donner toutes les explications désirées.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — La question a été examinée à fond par la Commission des Finances.

M. le MAIRE. — M. BAGGIO a fait allusion à la nationalité de M. JADOU. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître au Conseil, il n'y a plus dans les services municipaux d'employés de nationalité étrangère. M. JADOU a été admis à domicile ; il attend sa naturalisation. J'ajouterai que dans le crédit de 46,070 francs est compris l'entretien du Bois de la Deûle.

M. DALBERTANSON. — Hélas !

M. le MAIRE. — Il m'est impossible de ne point répondre à cette exclamation. Le bois de la Deûle a été créé par le Conseil. L'Administration n'a fait qu'exécuter sa décision.



M. DALBERTANSON. — Je ne conteste pas cela.

M. le MAIRE. — Si l'Administration reconnaît qu'il y a des économies à faire, elle n'hésitera pas, croyez-le bien, à vous les signaler. Si le Conseil estime que la nomination d'une Commission chargée de la surveillance et du contrôle de la dépense des jardins est nécessaire, ce n'est pas l'Administration qui s'y opposera. Cette Commission pourra être élue à la fin de la séance.

M. WERQUIN. — Il me semble que cette proposition n'a pas le moins du monde pour but de faire nommer une Commission par le Conseil. Notre Collègue demande la nomination d'une Commission municipale, comme pour les Musées et dont la mission sera de surveiller les jardins publics.

M. le MAIRE. — Une Commission de ce genre existe déjà pour le Jardin Botanique. Elle est présidée par M. MEUREIN, Adjoint.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Cette Commission ne fonctionne plus; nous nous en sommes assurés. Il convient donc de la remplacer.

M. le MAIRE. — Le mauvais état de la santé de M. MEUREIN a pu seul empêcher la convocation de la Commission.

M. BAGGIO. — Les deux Commissions auront une mission toute différente: l'une dirigera les plantations, l'autre contrôlera la dépense.

M. LHOTTE. — Il est utile que l'action de la Commission, qui va être nommée, s'étende au jardin Vauban, au jardin botanique, etc., à tous les squares et promenades.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — La Commission des Finances se joint au vœu exprimé par notre honorable collègue M. BAGGIO, et demande que la Commission s'occupe également du jardin d'arboriculture et du jardin botanique. En ce qui concerne le montant du crédit, nous le trouvons, en effet, excessif. Nous nous sommes rendu compte des détails et nous avons vu que c'était le bois de la Deûle qui allait absorber la somme portée au budget pour fournitures diverses.

M. BAGGIO. — La Commission des Finances a-t-elle examiné la différence qui existe entre l'exercice 1884 et l'exercice 1885?

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Certainement. Cette différence est due aux travaux à effectuer au bois de la Deûle.



M. DALBERTANSON. — Je croyais que les frais d'entretien et de plantation de ce bois figuraient au budget extraordinaire.

M. LHOTTE. — Peu importe le budget, cela ne changera pas le crédit.

M. DALBERTANSON. — Supprimez ce crédit; nous avons assez à payer. Quand on n'a pas de pain à manger, on ne crée pas des jardins.

M. WERQUIN. — Il est entendu que la Commission municipale visera à l'économie.

### LE CONSEIL

ADOpte les conclusions de la Commission des Finances, et PRIE l'Administration de nommer une Commission qui sera spécialement chargée de la surveillance des jardins et du contrôle de la dépense.

N° 44.

#### *Jardin Botanique.*

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — L'Administration se rallie à la proposition de la Commission des Finances.

M. VIOLLETTE, Adjoint. — Je ne partage pas, pour mon compte personnel, l'opinion de la Commission. Les étudiants en médecine et en pharmacie qui ne fréquentent pas le jardin botanique ont tort; mais il en est d'autres, aussi intéressants, quoique moins nombreux, qui s'y rendent; je veux parler des étudiants de la Faculté des Sciences. Ces derniers ne trouvent pas, il est vrai, au jardin botanique toutes les ressources nécessaires; ils sont obligés d'avoir recours à la générosité de nos voisins les Belges. L'Université de Liège vient de mettre à notre disposition quelques plantes que nous ne possédions pas. J'ai été complètement hostile à l'organisation du nouveau jardin botanique. Ce n'est pas de cette façon que nous l'avons conçu. Mes collègues de l'ancien Conseil doivent se rappeler les observations que nous avons faites à ce sujet et qui sont consignées dans les procès-verbaux. Le jardin municipal comprend un tout petit jardin botanique et un grand jardin de fleurs. A l'origine, j'ai combattu cette manière de faire: il s'agissait de faire un



jardin botanique. Il convenait d'installer une sorte de laboratoire sans luxe. On a fait, au contraire, de grandes serres pour y loger des plantes destinées à servir d'ornements en temps de fêtes. D'abord on tirait commercialement parti de plantes excédant les besoins ; mais sur la demande des pépiniéristes, la vente a été interdite. Aujourd'hui il y a deux choses à considérer : les serres municipales et l'école botanique. Voulez-vous faire supporter la réduction par les serres abritant les plantes de la Ville ? J'y consens, mais je déclare que le crédit de l'école de botanique est insuffisant. Il n'y a aucune économie à réaliser, quant à présent. Il nous faudrait des serres d'études et non des palais qui coûtent beaucoup. Nous avons besoin de plantes rudimentaires. Laissons aux capitales les grandes plantes qui coûtent très cher. Je demande que la réduction soit faite sur la culture des plantes municipales.

M. CANNISSIÉ, Adjoint, fait remarquer que la création et le développement du jardin botanique font l'objet d'un crédit spécial, inscrit au budget extraordinaire. Quant aux observations faites par la Commission sur le crédit ordinaire d'entretien, l'Administration a pensé pouvoir s'y rallier.

M. LHOTTE. — Le crédit peut être voté sous le bénéfice des observations qui précèdent.

M. VIOLLETTE, Adjoint. — La Commission fera bien de s'inspirer de l'avis de personnes compétentes.

M. DUFLO, Secrétaire. — Je désirerais qu'on supprimât les plantes de luxe qui ne servent à personne.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — La Commission appréciera.

M. DUFLO, Secrétaire. — Il y a des plantes qui n'ont aucune qualité médicinale ni industrielle. Je suis persuadé que la plupart ne servent qu'aux études ou à l'agrément du Jardinier en chef. Il existe d'ailleurs entre ce dernier et les professeurs un conflit regrettable.

M. le MAIRE rappelle que le Jardin botanique a été créé à la suite d'un accord avec le Ministère de l'Instruction publique, et que la Municipalité n'est pas libre de le supprimer ou de l'amoinrir.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — On nous a demandé si la réduction de 2,000 fr. était justifiée. Nous sommes allés visiter le Jardin botanique et nous avons constaté que les serres sont véritablement riches en plantes rares, à tel point que leur valeur



est évaluée à un demi-million par le Jardinier en chef. Les observations de M. VIOLLETTE sont parfaitement justes au point de vue scientifique. Le Jardin botanique existe si peu que les étudiants en médecine et en pharmacie n'y vont pas ; les étudiants qui s'y rendent sont précisément ceux de la Faculté des Sciences. Il y aurait dans la reproduction des plantes rares une ressource importante. Depuis les plaintes des pépiniéristes, la culture se fait sans profit pour la Ville. La Commission examinera ce côté de la question.

M. le MAIRE. — Les serres d'études servent à fournir des sujets de toute espèce pour les cours des professeurs des facultés ; il convient de les maintenir dans l'intérêt de la science.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Ce dont la Commission devra surtout se pénétrer, c'est de la possibilité de constituer une nouvelle ressource de 8 à 10,000 francs pour la Ville, en tirant parti des plantes qui excèdent les besoins, tout en tenant compte de la réclamation du petit commerce.

Adopté.

Articles 45, 46, 47, 48 adoptés.

ARTICLE 49.

*Éclairage public* . . . . . 232.000 Fr.

M. DALBERTANSON, — Il se peut que je me trompe puisque cela m'arrive presque toujours ; mais je vois figurer au budget de 1884 une somme de 176,000 francs pour frais d'éclairage. Dans ce chiffre figurent l'Octroi, les postes de police, la Mairie, l'Entrepôt des sucres, l'Entrepôt de douanes, les postes de pompiers, et les écoles, 176,000 fr., c'est un beau chiffre, il me semble. Pourquoi porte-t-on au budget de 1885, 332,000 fr. ? On me dira qu'on a ajouté les water-closets, les marchés couverts, l'abattoir, etc., mais tout cela ne coûte pas 232,000 fr. Je demande pourquoi ce qui a été fait en 1884 pour 176,000 ne le serait pas en 1885 ?... Je vais plus loin. Dans les observations présentées par M. le Rapporteur, au budget des recettes, je vois, page 3, ces mots : « nous sommes en droit d'attendre une diminution dépassant 100,000 fr. sur la dépense de l'éclairage public, etc... » Nous sommes donc



dans une période de bonheur ? On nous a fait espérer une réduction du prix du gaz ? Que signifie dès lors cette augmentation ? C'est une question que je pose à la Commission des Finances.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Je prierai M. DALBERTANSON de prendre connaissance des pièces de la comptabilité ; il pourra ainsi se rendre compte de l'augmentation de la dépense. Nous n'avons pas pris part à la confection du budget de 1884 ; l'examen de ce document demanderait un certain temps.

M. DALBERTANSON. — On pourrait l'examiner de suite.

M. BAGGIO. — M. DALBERTANSON a oublié le crédit pour les Écoles Académiques.

M. WERQUIN. — Il y a lieu d'ajouter au chiffre indiqué par M. DALBERTANSON les cinq derniers paragraphes de l'article 49 qui ont été réunis en un seul, ainsi qu'il résulte du rapport.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Outre les services rattachés à ce crédit et dont la dépense s'élève à 62,000 fr. et qui ont échappé à M. DALBERTANSON, il y a, depuis deux ans, sur l'éclairage public, une augmentation de 30,000 francs, due au nombre toujours croissant des réverbères. Il est nécessaire, au point de vue de la sécurité, de ne pas éteindre tous les becs de gaz à minuit. Ajoutez à cela l'éclairage de quelques rues nouvelles.

M. DALBERTANSON. — Je ne veux pas le moins du monde éteindre les becs de gaz à dix heures. M. CANNISSIÉ nous parle d'une dépense de 30,000 francs. Ne nous a-t-on pas affirmé que nous réaliserions, dans un avenir prochain, une économie de 100,000 francs.

VOIX NOMBREUSES. — Vous confondez deux situations.

M. DALBERTANSON. — Soit, pour 30,000 francs.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Je vous ai fait connaître les causes de cette augmentation.

M. BONDUEL. — J'ai été très heureux dernièrement de voir, sur la place Philippe-le-Bon, le jet d'eau entouré de 36 becs de gaz. Mais en retournant dans mon vieux quartier, j'ai constaté avec peine que la rue Sainte-Catherine et la place aux Oignons étaient plongées dans une obscurité presque complète.



M. DRUEZ constate que huit becs seulement sont allumés chaque soir place Philippe-le-Bon.

M. le MAIRE. — Si le Conseil veut se reporter aux précédentes délibérations il verra qu'on s'est plaint, à plusieurs reprises, de l'insuffisance de l'éclairage de la place Philippe-le-Bon. A cette époque, on attribuait à cette insuffisance les attaques nocturnes qui se produisaient dans ce quartier. Chaque jour, et afin de satisfaire aux demandes qui nous sont adressées, nous nous efforçons d'augmenter le nombre des becs de gaz. Malheureusement le crédit mis à notre disposition ne permet pas de donner satisfaction à tous les besoins à la fois.

M. WERQUIN. — La lumière ne suffit pas pour assurer la sécurité des personnes ; il est nécessaire aussi d'avoir une bonne police. Il y a 15 jours, un de nos concitoyens, M. GARCIN, a été arrêté place Philippe-le-Bon.

M. DUFLO, Secrétaire. — Pardon, place Jeanne-d'Arc.

M. le MAIRE. — Là aussi, il y a insuffisance d'éclairage. En ce moment la Compagnie de Wazemmes fait des expériences d'éclairage très intéressantes sur différentes places publiques. Ces expériences, qui ne coûtent rien à la Ville, nous permettront d'introduire des améliorations dans les appareils d'éclairage.

M. BONDUEL. — M. le MAIRE, l'année dernière vous nous avez dit qu'il fallait se méfier des choses qui ne coûtent rien.

M. le MAIRE. — Il faut aussi se méfier des choses qui coûtent très cher.

Adopté.

N<sup>os</sup> 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57. — Adoptés.

N<sup>o</sup> 58.

*Abattoir* . . . . . 3.500 Fr.

M. CANNISSIÉ, Adjoint, informe le Conseil qu'il sera très prochainement saisi d'un projet de réorganisation des services de l'Abattoir.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Ce projet donnera-t-il satisfaction au vœu de la Commission des Finances.



M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Je l'ignore, mais il procurera à la Ville un revenu de 5,500 francs.

Adopté.

N<sup>os</sup> 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69. — Adoptés.

N<sup>o</sup> 70

*Entretien des Chaussées empierrées.*

.....

M. BÈRE exprime le vœu que la Ville fasse l'acquisition d'un rouleau à vapeur. Les graviers qui recouvrent les chaussées et les promenades attendent pour se tasser l'action du pied des piétons et des chevaux ; le moyen est primitif. Actuellement un projet est à l'étude. Il y a lieu d'espérer que la direction des travaux municipaux aboutira très prochainement.

M. CANNISSIÉ, Adjoint, partage la manière de voir de M. BÈRE. Malheureusement la situation budgétaire de la Ville ne permet pas de faire cette acquisition quant à présent.

M. LEQUENNE, Rapporteur, dit que la dépense est évaluée 10,000 francs.

Adopté.

N<sup>o</sup> 71. — Adopté.

N<sup>o</sup> 72

*Nettoiemment de la voie publique.*

M. DALBERTANSON vote contre ce crédit qu'il trouve exagéré.

Adopté.



N° 74

*Pose de plaques indicatives des noms des voies publiques et premier numérotage des maisons.*

M. WERQUIN se fait l'écho des plaintes de la section de Fives presque toute entière. Les habitants de ce quartier sont en grande partie privés de plaques indicatives des noms de rues. Il serait facile à l'Administration de remédier à cet état de choses. Il y a, en effet, à la Mairie, un outillage complet. Cette réclamation se base sur un intérêt commercial.

M. BASQUIN, Adjoint, est heureux d'annoncer que l'Administration vient de terminer un travail de dénomination des rues nouvelles. Il donnera satisfaction à la réclamation de M. WERQUIN.

M. WERQUIN remercie M. BASQUIN de ce renseignement.

M. LEQUENNE serait d'avis de mettre des dates sous les noms.

Adopté.

N°s 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Adoptés.

#### CHAPITRE IV

N° 85.

*Hospices. — Service de 700 secours à domicile à 160 francs. . . 112.000 Fr.*

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — Je ne crois pas devoir vous redire dans quelles conditions le Conseil a été appelé à prendre cette dépense à sa charge.

L'Administration des Hospices nous assure que la réduction du crédit ne fera pas diminuer le nombre des secours ; nous devons nous empresser d'accepter sa déclaration.



M. LEQUENNE, Rapporteur. — S'il y avait le moindre doute à cet égard, je me ferais un devoir de donner au Conseil les renseignements que je possède. J'ai entre les mains la délibération par laquelle l'Administration des Hospices s'engage à desservir 700 pensions de vieillards.

M. BOUCHÉE, Adjoint. — Est-ce que l'Administration municipale autorisera l'Administration des Hospices à faire le emploi des sommes disponibles par suite de décès ?

M. LEQUENNE, Rapporteur. — Il y a deux sortes de secours d'hospices : les secours dits de ménages, attribués aux septuagénaires, et les secours simples.

Les premiers sont de 180 fr., et les seconds de 150 francs. Il arrive souvent qu'on ne trouve pas l'emploi des secours de ménages, faute de demandes. L'économie en provenant permet d'accorder un plus grand nombre de secours simples.

J'ajouterai que si la situation des Hospices continue d'être aussi satisfaisante, le crédit de 112,000 fr. pourra se réduire à 80,000 fr. sans diminution du chiffre des pensions.

Adopté.

N<sup>os</sup> 86, 87, 88 et 89, = Adoptés.

N<sup>o</sup> 90.

*Subvention pour secours aux femmes en couches.*

M. CANNISSIÉ, Adjoint, regrette que l'Administration ait cru devoir supprimer la subvention annuelle de 6,000 fr. à la Société de Charité maternelle. L'honorable adjoint, a exprimé le même regret lors de la discussion du budget de 1884. La Société de Charité maternelle rend de réels services à la classe laborieuse et elle accomplit sa tâche avec une impartialité que l'on rencontre bien rarement dans les sociétés de ce genre, car les secours sont accordés à toutes les mères quelle que soit leur religion.

N<sup>os</sup> 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105 et 106. — Adoptés.



## CHAPITRE V

N° 107

*Instruction publique. — Personnel et frais de bureau de la Direction . 10,400 fr.*

M. DALBERTANSON. — J'ai l'intention de faire une observation générale. J'aurais pu demander la parole plus tôt. Je ne suis pas l'ennemi de l'enseignement, on le sait. Mais je voudrais savoir s'il ne serait pas possible de réaliser une économie sur ce chapitre. Les indemnités de logement, que nous donnons aux instituteurs de la Ville, s'élèvent à 70,000 francs environ. Notez que je ne trouve pas que ce soit trop. Mais je dois signaler que vis-à-vis de mon domicile, rue de la Deûle, il y a une école primaire de jeunes filles qui a coûté à la Ville 50,000 francs. C'est un petit palais. Ce n'est pas trop sans doute pour la directrice qui est une personne très honorable. Mais d'ordinaire vous donnez aux directrices 800 francs pour indemnité de logement. Or, la maison dont il s'agit, qui se compose de deux étages, de magnifiques pièces au rez-de-chaussée, d'une belle et grande porte, représente au moins 2,000 francs de loyer. Vous allouez aux trois adjointes 750 francs. Pourquoi ces dernières ne logeraient-elles pas avec Madame la Directrice? Ce faisant, vous réaliseriez des économies sans diminuer en quoi que ce soit les égards que vous devez aux institutrices.

M. RIGAUT, Adjoint. — Cette maison n'a pas été achetée spécialement pour loger la directrice ; elle doit servir à l'agrandissement de l'école. Si cet agrandissement n'a pas encore été effectué, c'est faute de ressources. En général nous n'avons pas dans les écoles l'emplacement nécessaire pour loger les adjointes ; c'est pourquoi nous leur accordons une indemnité de logement. Dans bon nombre d'écoles, à Fives et à Saint-Maurice notamment, les adjointes sont logées avec les directrices.

M. DALBERTANSON. — C'est l'exception.

M. RIGAUT, Adjoint. — Au contraire, c'est la règle.

M. DALBERTANSON. — Je ne vous demande pas l'impossible ; j'exprime le vœu que les adjointes soient logées avec les Directrices.

M. RIGAUT, Adjoint. — Encore faut-il leur donner un logement convenable



M. DALBERTANSON. — Il ne faut pas des salons pour loger des jeunes filles.

M. RIGAUT, Adjoint. — Il leur faut deux pièces au moins. Si M. DALBERTANSON avait assisté aux séances de la Commission de l'Instruction publique, dont il fait partie, il aurait pu émettre son avis.

M. DALBERTANSON. — La véritable séance est celle-ci ; elle appartient au vrai, au juste. Vous refusez de donner toutes les explications qu'on vous demande ; vous ne voulez même plus qu'on imprime les rapports. Vous demandez la lumière et vous désirez la nuit.

M. BASQUIN, Adjoint. — Pour avoir la lumière il faut assister aux séances des Commissions.

M. BAGGIO. — M. DALBERTANSON n'y assiste jamais.

Adopté.

N° 108.

*Écoles maternelles.* . . . . . 103.555 Fr.

M. DALBERTANSON. — La Commission des Finances pourrait me donner une explication. Je vois d'une part au budget de 1884, une somme de 650 francs pour éclairage et frais de propreté ; d'autre part, au budget de 1885, 650 francs pour frais de propreté seulement.

M. LEQUENNE, Rapporteur. — La Commission de l'Instruction publique vous renseignera à cet égard.

M. BAGGIO. — Des explications ont été données en séance de Commission. M. DALBERTANSON n'y aura sans doute pas assisté.

M. DALBERTANSON. — Voulez-vous bien fournir à nouveau ces explications ?

M. BAGGIO. — Certainement.

M. DALBERTANSON. — Je vous en remercie.

M. BAGGIO. — C'est par erreur qu'on a fait figurer dans les précédents budgets les frais d'éclairage.



M. DALBERTANSON. — Alors, je suis éclairé suffisamment.

M. RIGAUT, Adjoint. — Je remercie la Commission d'avoir bien voulu accepter un nouveau classement pour le personnel des Ecoles primaires. Permettez-moi cependant de regretter que la mesure ne soit pas plus complète. C'est surtout au sujet du n° 108 que je tiens à vous présenter mes observations.

Le personnel des Ecoles maternelles, qui se trouve complètement délaissé, est pourtant des plus intéressants. Il se recrute de la même façon que celui des Ecoles primaires, exige les mêmes études, les mêmes diplômes et, le plus souvent, un travail plus pénible, plus prolongé et beaucoup plus ingrat en ce que les résultats en sont moins appréciables.

Il faut vraiment, pour les femmes dévouées qui acceptent ces obscures fonctions, une dose bien forte de désintéressement et de sacrifice de nature à leur mériter toute votre bienveillance, toute votre sollicitude.

J'espère donc, Messieurs, que vous vous montrerez plus généreux à leur égard lorsqu'il s'agira du Budget de 1886. Ceci dit, je me rallie aux conclusions de la Commission des Finances.

Adopté.

N° 109

*Écoles primaires élémentaires gratuites* . . . . 544,345 fr. 50

M. RIGAUT, Adjoint. — L'Administration approuve dans leur ensemble les termes du rapport.

M. BASQUIN, Adjoint. — On nous dit que nous prodiguons l'argent pour les écoles primaires. Je tiens à prouver le contraire.

L'honorable M. BASQUIN signale une grande quantité de communes où les traitements des professeurs sont plus élevés qu'à Lille . . . . .  
. . . . .

Comme vous le voyez, ajoute-t-il, dans certaines communes relativement peu importantes, les professeurs ont un traitement supérieur à celui de 2,800 francs qui est le maximum à Lille, pour un instituteur qui compte 25 ans de service. Ce chiffre n'est pas exagéré.



M. BÈRE. — Est-ce que dans les villes voisines les instituteurs sont chargés aussi des cours de dessin ?

M. BAGGIO. — Le traitement des instituteurs comprend certaines rémunérations pour travaux supplémentaires. Je connais le rapport que M. BASQUIN a entre les mains. M. TOUSSAINT, Inspecteur primaire, m'a donné l'assurance que dans les environs d'Anzin, un instituteur se fait 5 ou 6,000 francs d'appointements avec certains accessoires, tel que le secrétariat de la Mairie.

Adopté.

N° 110. — Adopté.

N° 111.

*École primaire supérieure de garçons, rue du Lombard* . . . . . 38.013 Fr.

M. RIGAUT, Adjoint, fait connaître au Conseil que cet immeuble sera vendu très prochainement.

M. WERQUIN. — Je n'ai l'intention ni de discuter le crédit, ni de m'occuper du personnel de l'instruction primaire. Mais je vous demande la permission d'ouvrir une parenthèse. Je ne vois pas figurer dans le budget le subside alloué chaque année à l'Association philotechnique. Je saisis l'occasion que me donne l'article 111 pour vous dire un mot à ce sujet. J'ai lu, dans les journaux de la Ville, une lettre de M. le MAIRE faisant connaître à l'Association Philotechnique que l'École primaire supérieure sera fermée le 23 mars prochain et l'invitant à se pourvoir d'un autre local. Cette Société, par le fait de cette décision, va se trouver obligée de suspendre ses cours. Jusqu'à présent l'Administration lui avait prêté un concours obligeant. Au début, les tendances de l'Association Philotechnique étaient, il est vrai, à peu près inconnues et il s'était produit quelque malentendu sur le but qu'elle poursuit. Mais après des explications, qui n'ont pas paru suspectes depuis, une subvention de 1,000 francs lui a été accordée par le Conseil, à titre d'encouragement. La population a accueilli très volontiers cette création. A l'heure où nous sommes, la Société fait des cours de dessin industriel, de dessin d'ornementation, de topographie militaire et de sténographie.

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le MAIRE, le Président fit une



visite à l'Administration. Il lui fut répondu qu'on supprimait les locaux de la rue du Lombard parce qu'il y avait lieu de faire des économies.

Eh bien, Messieurs, je demande à l'Administration de vouloir bien continuer à l'Association Philotechnique, qui n'a pas démerité, qui a donné des preuves de dévouement à l'enseignement, de lui continuer, dis-je, sa sympathie et son assistance. Le but de cette institution est louable ; il tend à éclairer la pensée, à élever les esprits, à fusionner toutes les nuances du parti républicain.

L'Association Philotechnique ne saura plus où reposer sa tête. Je sais que M. RIGAUT, Adjoint, a dit : Nous vous donnerons la salle des adjudications ou la salle de simple police. Mais dans ces locaux, il n'y a pas d'installation matérielle. Il faut des tables pour faire du dessin et de la sténographie.

M. BAGGIO. — Les cours municipaux se font déjà dans la salle des Adjudications.

M. WERQUIN. — Je prie le Conseil de vouloir bien inviter M. le MAIRE à continuer à l'Association philotechnique ses encouragements et à lui donner, s'il y a possibilité, la jouissance de locaux dans la nouvelle école supérieure de garçons.

M. RIGAUT, Adjoint. — Lorsque l'association philotechnique a été autorisée à disposer de l'École supérieure de la rue du Lombard, il y avait un concierge dans cet établissement. Aujourd'hui la situation n'est plus la même. Nous supprimons les concierges dans toutes les écoles, parce que nous considérons qu'ils sont une source d'ennuis et de dépenses. Si nous n'avions pas, comme dans certaines villes, des cours d'adultes, l'association philotechnique rendrait de grands services. Je reconnais que les professeurs sont animés d'un zèle et d'un dévouement dignes d'éloges ; mais il faut bien le dire, il y a des cours qui font double emploi avec les nôtres. Je ne parlerai pas du cours de langue italienne, qui est très peu suivi ; il compte, je crois, cinq élèves, peu de familles désirant faire apprendre cette langue à leurs enfants. Le cours d'architecture n'existe plus depuis un certain temps. N'avons-nous pas d'ailleurs dans nos écoles, des cours très complets de dessin ? Le cours de français ne compte pas plus de quatre élèves. Nous ne pouvons pas continuer à donner l'hospitalité à l'association philotechnique dans notre école supérieure de garçons, pas plus dans l'école supérieure de filles.

M. WERQUIN. — Je ne parle pas de cette dernière. Il n'est question que de l'école supérieure de garçons.



M. RIGAUT, Adjoint. — L'installation des cours de l'association philotechnique, dans un des services municipaux, nécessitera une dépense assez considérable. Croyez-vous qu'il soit nécessaire, pour des cours qui n'ont pas un intérêt absolu, de faire cette dépense? Nous admirons le dévouement des professeurs; mais les cours font, je le répète, double emploi avec ceux de la Ville; c'est pour cette raison que le public ne les apprécie pas. Je demande donc que le Conseil maintienne la décision de l'Administration.

M. DALBERTANSON. — L'association philotechnique a-t-elle sollicité quelque chose?

M. le MAIRE. — L'Association a demandé, il y a quelques années, d'ouvrir ses cours dans les écoles municipales et cette autorisation lui a été donnée à titre expressément provisoire. Cette autorisation a présenté plusieurs inconvénients. Nous les avons tous reconnus au sujet des écoles de filles. En transférant l'école supérieure de garçons de la rue du Lombard à la rue Malus, nous avons pu réaliser des économies de personnel qui ont rendu plus difficiles l'ouverture des cours libres du soir. L'Administration est d'avis de faciliter, autant que possible, la tâche de l'Association philotechnique, en lui donnant les locaux dont elle dispose, mais elle pense que les œuvres de l'initiative privée auxquelles nous sommes des plus favorables, en tant que citoyens, doivent exercer leur action en dehors des établissements scolaires municipaux.

M. WERQUIN. — La réponse de M. le MAIRE n'est pas du tout satisfaisante. M. DALBERTANSON désire savoir si une demande a été formulée. Je répondrai affirmativement à mon Collègue. L'Administration avait jusqu'à présent fourni des locaux à l'Association Philotechnique. Je ne pense pas qu'elle ait eu à le regretter. Cette Société n'est pas ancienne, elle compte à peine quelques années d'existence. Elle n'a pas encore passé cet âge où l'on n'a plus besoin d'un appui. Ses ressources sont limitées; elle a pour principale richesse la bonne volonté de ses professeurs. Je désirerais que l'Administration, qui est républicaine, ne se contentât pas de lui adresser des éloges platoniques; je voudrais qu'elle manifestât ses sympathies d'une toute autre façon que par un arrêt de mort. On nous dit que les cours de cette Société ne sont pas suivis et qu'ils font double emploi. M. RIGAUT nous a parlé des cours d'architecture et de français. Je n'en ai pas dit un mot.

Permettez-moi de rectifier cette erreur. Je n'ai pas non plus fait allusion à la tenue des livres. Ces trois cours font double emploi. Je ne dis donc pas qu'ils sont indispensables. Je suis d'avis qu'il faut venir en aide aux professeurs qui font les cours



que la Ville ne fait pas. Il existe un cours de langue italienne qui serait, dit-on, suivi par 5 élèves seulement. C'est inexact. Ce cours a 17 élèves. M. RIGAUT ajoute qu'on n'aime pas l'Italien. Je suis convaincu que telle n'est pas la pensée de M. le MAIRE, qui est littérateur avant tout. Une langue étrangère, fût-elle même la langue italienne, est toujours appréciée. Je crois qu'un certain nombre d'habitants sont enchantés d'avoir un professeur gratuit. J'ai parlé du cours d'ornementation. Il ne faut pas le confondre avec celui de dessin industriel, qui a 30 élèves.

M. RIGAUT, Adjoint. — Où se fait-il ?

M. WERQUIN. — Rue du Lombard. Les renseignements, que je vous donne, m'ont été fournis par M. le Président de l'Association Philotechnique, c'est vous dire qu'ils sont précis. Le cours d'ornementation a 22 élèves, le cours de sténographie, 25, et le cours de topographie militaire, 20. M. le Sténographe qui assiste à nos séances, s'il pouvait parler, nous dirait la place que la sténographie est appelée à occuper dans le monde littéraire ; son utilité est de plus en plus grande. Si vous ne voulez pas subventionner l'Association philotechnique, donnez-lui tout au moins votre concours gratuit.

M. CANNISSIÉ, Adjoint. — La Société de Géographie fait également un cours. Je ne demande pas que l'Administration continue à mettre à la disposition de l'Association Philotechnique l'Ecole de la rue du Lombard, mais qu'elle choisisse un local dans les meilleures conditions possibles.

M. RIGAUT, Adjoint. — Le cours de topographie militaire ne doit pas être fort suivi.

M. WERQUIN. — Je vous demande pardon.

M. DUFLO, Secrétaire. — Il en existe un au *mess* pour les officiers de réserve.

M. RIGAUT, Adjoint. — Les cours d'italien, de sténographie et de dessin d'ornementation peuvent se faire à la Mairie.

M. le MAIRE regrette de n'avoir pas été bien compris. Il répète que l'Administration n'a pas cessé d'être animée des meilleures intentions à l'égard de l'Association philotechnique et qu'elle s'efforcera de faciliter sa mission.

M. WERQUIN. — Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Les conclusions de la Commission des Finances, en ce qui concerne l'article 111 sont mises aux voix et adoptées.



N° 112.

*Entretien et réparation des armes des bataillons scolaires.* . . . 800 fr.

M. DALBERTANSON, trouve que les crédits, pour l'entretien et la réparation des armes des bataillons scolaires, sont fort élevés.

M. RIGAUT, Adjoint, répond que l'entretien de ces armes coûte fort cher ; il nécessite l'emploi d'un ouvrier spécial.

Adopté.

N° 113.

*Ecole primaire supérieure de filles, Boulevard de la Liberté.*

Adopté.

La séance est levée à onze heures et demie.

CERTIFIÉ :

*Le Maire de Lille,*

**GÉRY LEGRAND**